

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **COWBOY**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : RUE DE LA REGENCE

N° : 67

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : <https://fr-be.cowboy.com/>

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0669.908.031

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

20-04-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **30-09-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.7.2, C-cap 6.14, C-cap 6.15, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ROOSE ADRIEN

Rue de la Régence 67

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2027-06-14

Administrateur délégué

HOUSSOU ALIHONOU Alexis

Rue de la Régence 67

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2027-06-14

Administrateur

SITA CHANTRAMONKLASRI

Rue de la Régence 67

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2027-06-14

Administrateur

SLAOUI KARIM

Rue de la Régence 67

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2027-06-14

Administrateur délégué

GORETTI TANGUY

Rue de la Régence 67

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2027-06-14

Administrateur délégué

OHANA NOAM Youssef

Rue de la Régence 67

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2027-06-14

Administrateur

PWC Réviseurs d'Entreprises (B00009)

0429501944

Culliganlan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-13

Fin de mandat : 2024-06-10

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

ROY Gaëtan (A02316)

Réviseur d'entreprises

Culliganlan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
ARCA FIDUCIAIRE SCRL 0843213971 PLACE DES MARTYRS 8 1440 Braine-le-Château BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par : SERGE THIRY EXPERT-COMPTABLE PLACE DES MARTYRS 8 1440 Braine-le-Château BELGIQUE	50.097.769 11.193.493	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>385.987</u>	<u>494.561</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>6.505.525</u>	<u>2.463.890</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	4.465.498	1.808.131
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.778.469	588.759
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	823.234	249.223
Mobilier et matériel roulant		24	171.150	73.371
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	358.580	266.165
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	425.505	
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	261.558	67.000
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	261.558	67.000
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	261.558	67.000

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	26.762.847	14.364.889
Créances à plus d'un an		29	42.140	42.140
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	42.140	42.140
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	18.056.737	5.825.184
Stocks		30/36	18.056.737	5.825.184
Approvisionnements		30/31	13.247.732	3.616.207
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	1.701.614	2.208.977
Marchandises		34	2.033.132	
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	1.074.259	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.207.646	3.130.531
Créances commerciales		40	2.688.501	1.700.173
Autres créances		41	1.519.145	1.430.358
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	713.331	237.560
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	713.331	237.560
Valeurs disponibles		54/58	3.557.152	4.901.349
Comptes de régularisation	6.6	490/1	185.841	228.125
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	33.654.359	17.323.340

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>-17.988.476</u>	<u>5.864.497</u>
Capital souscrit		10/11	31.818.818	31.818.819
Capital non appelé	6.7.1	10	1.900.431	1.900.431
En dehors du capital		100	1.900.431	1.900.431
Primes d'émission		101		
Autres		11	29.918.387	29.918.388
Plus-values de réévaluation		1100/10	29.918.387	29.918.388
Réserves		1109/19		
Réserves indisponibles		12		
Réserve légale		13		
Réserves statutairement indisponibles		130/1		
Acquisition d'actions propres		130		
Soutien financier		1311		
Autres		1312		
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	132		
Subsides en capital		133		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		14	-50.049.849	-25.954.322
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15	242.555	
Provisions pour risques et charges		19		
Pensions et obligations similaires		16	<u>1.850.000</u>	<u>1.523.400</u>
Charges fiscales		160/5	1.850.000	1.523.400
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
Impôts différés		163		
	6.8	164/5	1.850.000	1.523.400
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	49.792.835	9.935.443
Dettes à plus d'un an	6.9	17	28.910.314	2.435.735
Dettes financières		170/4	28.910.314	2.435.735
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	20.412.013	
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	7.772.101	2.435.735
Autres emprunts		174	726.200	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	19.773.546	7.499.708
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.364.529	1.661.024
Dettes financières		43		706.403
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		706.403
Dettes commerciales		44	7.529.096	3.958.783
Fournisseurs		440/4	7.529.096	3.958.783
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	7.784.864	171.873
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.095.057	1.001.625
Impôts		450/3	1.477.055	202.162
Rémunérations et charges sociales		454/9	618.002	799.463
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	1.108.975	
TOTAL DU PASSIF		10/49	33.654.359	17.323.340

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	20.975.712	19.153.757
Chiffre d'affaires	6.10	70	15.221.499	15.670.333
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	1.525.769	1.774.838
Production immobilisée		72	3.685.955	1.141.284
Autres produits d'exploitation	6.10	74	496.805	413.901
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	45.684	153.401
		60/66A	42.313.298	31.678.982
Coût des ventes et des prestations		60	15.884.985	17.555.993
Approvisionnements et marchandises		600/8	25.563.140	18.614.859
Achats		609	-9.678.155	-1.058.866
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	18.204.519	6.982.451
Services et biens divers		6.10 62	5.588.005	4.380.026
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	2.109.965	1.231.460
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4	52.811	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	372.284	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	100.729	5.652
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6.12 66A		1.523.400
Charges d'exploitation non récurrentes		9901	-21.337.586	-12.525.225
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	285.619	48.465
Produits financiers récurrents		75	285.619	48.465
Produits des immobilisations financières		750		48.465
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	285.619	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	3.043.560	744.858
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.043.560	744.858
Charges des dettes		650	2.471.208	744.858
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	572.352	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-24.095.527	-13.221.618
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-24.095.527	-13.221.618
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-24.095.527	-13.221.618

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-50.049.849	-25.954.322
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-24.095.527	-13.221.618
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-25.954.322	-12.732.704
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-50.049.849	-25.954.322
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	494.561
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	1	
Amortissements	8003	108.575	
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	385.987	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	385.987	
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	1.698.830
8021	4.014.382	
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	5.713.212	
8121P	XXXXXXXXXX	
8071	1.457.492	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111	25	
8121	1.457.517	
81311	4.255.695	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	109.301
8022	197.357	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	306.658	
8122P	XXXXXXXXXX	
8072	96.855	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	96.855	
211	209.803	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	249.223
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	847.352	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.096.575	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	
Actés	8272	273.330	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	11	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	273.341	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	823.234	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	73.371
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	179.297	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	252.668	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	81.486	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313	32	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	81.518	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	171.150	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	266.165
8165	184.648	
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	450.813	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275	92.227	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315	6	
8325	92.233	
(26)	358.580	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	
8166	425.505	
8176		
(+)/(-) 8186		
8196	425.505	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	425.505	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	67.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	194.558	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	261.558	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
COWBOY INC EIN 36-4993992 Entreprise étrangère 45 PLEASANT STREET, UNIT 1 01950 NEWBURYPORT MA ETATS-UNIS	ACTIONS	1.000	100		2021-12-31	EUR		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	713.331	237.560

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Exercice
185.841

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	1.900.431
(100)	1.900.431	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

- ACTIONS ORDINAIRES
- ACTIONS PREFERENTIELLES DE CLASSE SEED
- ACTIONS PREFERENTIELLES DE CLASSE A
- ACTIONS PREFERENTIELLES DE CLASSE B

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
		1.108.776
		713.159
		1.182.777
		1.036.890
8702	XXXXXXXXXX	4.041.602
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions pour autres risques et charges (Garanties pour produits vendus)

Exercice
1.850.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	2.364.529
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	2.364.529
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) **2.364.529**

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	28.910.314
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	20.412.013
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	7.772.101
Autres emprunts	8852	726.200
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 **28.910.314**

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	180.513
9073	
450	
9076	
9077	618.002

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Exercice
1.118.358
122.486

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- Charges d'intérêt à imputer
- Autres produits d'exploitation à reporté

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	78	56
9087	66,4	53
9088	112.154	84.052
620	3.842.850	3.153.755
621	1.043.214	737.270
622		
623	701.941	489.001
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	52.811	
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	372.284	
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	79.485	5.577
Autres	641/8	21.244	75
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	15	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	14,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	28.604	
Frais pour la société	617	968.400	

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Différences de paiements

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	11.505	
9126		
754	274.114	
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	569.962	
655		
	53	
	2.337	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>45.684</u>	<u>153.401</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	45.684	153.401
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	45.684	152.280
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		1.121
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		<u>1.523.400</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		1.523.400
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		1.523.400
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	123.812

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	49.678.637
9142	49.678.637
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.580.007	972.263
9146	1.058.006	915.194
9147	1.098.694	508.962
9148	15.971	20.115

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	180.451
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	22.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION ARRETEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Principe de continuité.

Chaque société détermine les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article III.89 du Code de droit économique, relative à la comptabilité des entreprises et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de la société et actées dans le livre prévu à l'article III.90 du code de droit économique relatif à la comptabilité des entreprises. Elles sont résumées dans l'annexe; ce résumé doit, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées. Ces règles doivent être employées, systématiquement d'exercice à exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de leur utilisation; dans ce cas et si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe des comptes annuels.

Immobilisés.

Frais d'établissement.

Le conseil d'administration (C.A.) fixera de cas en cas, en fonction de la nature et de l'importance des frais d'établissement dont il s'agit, le rythme de l'amortissement à appliquer, sans en dépasser la limite de 5 ans.

Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations acquises de tiers sont portées à l'actif, à leur valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles créées par l'entreprise seront portées à l'actif à leur prix de revient.

Les frais de développement ne peuvent être portés à l'actif que dans la mesure où leur coût ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise, en conformité avec l'avis 138/1 de la commission des normes comptables. (L'avis 138/1 est reproduit à la fin du présent document) L'amortissement des immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, est pratiqué compte tenu de leur valeur et utilisation pour la société et de leur possibilité réelle de rendement futur. A ce titre, les frais de recherche sur les composants « hardware » des produits est amorti en 3 ans, les frais de recherche sur les composants « software » des produits est amorti en 3 ans. Cette durée ne peut excéder 5 ans.

Dans le cas de brevet, les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire au taux de 20% l'an (prorata mensuel); les frais accessoires sont amortis à 100% dans l'année. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels seront pris en charge, si par suite d'altération ou de modification de circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation par la société.

Pour des immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, elles ne feront pas l'objet d'amortissements mais de réduction de valeur en cas de moins-values ou de dépréciation durable.

Ces réductions de valeur pourront être supprimées si, en fin d'exercice, elles excèdent une appréciation actuelle selon les critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, des dépréciations, charges et risques en considération desquels elles ont été constituées. Immobilisations corporelles.

Ces investissements sont enregistrés au prix d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport) ou d'apport. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire ou dégressif aux taux ci-après :

Outils 20 % à 33,3 %

matériel d'exploitation 10 % à 20 %

placement et installation de ce matériel 10 % à 20 %

aménagement des locaux 10 %

meublement et matériel de bureau 10 % à 20 %

matériel informatique 33 % à 20 %

matériel roulant neuf 20 % à 25 %

selon leur type, les aménagements des locaux suivent le même régime que les immeubles, ou encore la durée du bail ou d'usufruit.

Les acquisitions de l'exercice sont amorties aux taux ci-dessus sur base d'une année complète jusqu'au 31 décembre 2019 et ensuite, à partir du 01/01/2020 en jours.

Les frais accessoires sont amortis à 100 % dans l'année d'acquisition sauf dispositions fiscales contraires.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués lorsqu'en raison de leur altération ou de modification de conditions économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations corporelles dépasse leur valeur d'utilisation par la société.

Lorsque la loi fiscale autorise des dérogations, notamment en vue de promouvoir les investissements, les dérogations autorisées pourront être appliquées sous réserve d'en faire mention dans l'annexe du bilan.

Immobilisations financières.

Les participations et actions en général

Chaque poste du portefeuille figurant en immobilisations financières est porté dans les comptes, à son prix d'achat (frais accessoires exclus) ou d'apport et compte tenu des éventuels montants restant à libérer et corrections de valeur y afférentes.

Les montants non appelés sur participations et sur actions et parts sont mentionnés distinctement dans l'annexe et ventilés selon les sous-rubriques dans lesquelles les participations, actions et parts restant à libérer sont portées.

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Sociétés filiales.

Ces participations sont évaluées selon le principe général.

Sociétés liées.

L'évaluation de toute participation dans une autre société liée est demandée à la société mère (c'est-à-dire, en général, celle qui détient la participation la plus importante) en vue de rechercher une évaluation unique au sein du groupe sans préjudice au respect de l'autonomie de notre conseil.

Entreprises avec lesquelles

il existe un lien de participation et autres immobilisations financières.

Les titres de la rubrique ci-dessus sont répartis en deux catégories qui sont traitées

première catégorie :

En font partie, les titres non-cotés sur le marché boursier. Ces titres sont évalués conformément aux principes des participations et actions exposés ci-avant.

deuxième catégorie (non applicable actuellement) :

En font partie, les titres cotés sur un marché boursier et dont le cours de bourse reflète de manière satisfaisante l'évolution de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société évaluée. Ces titres sont évalués au dernier cours de bourse de l'exercice (multiplié par le cours de change du même jour pour les titres non libellés en €, sauf si le conseil d'administration estime avec prudence, sincérité et bonne foi qu'un cours différent doit être retenu, ce cours doit résulter d'un calcul objectif correspondant à une moyenne simple ou pondérée de cours de change portant au plus sur les douze mois antérieurs.

Si toutefois, un événement survenu au cours du dernier mois de l'exercice donne au cours de bourse ainsi défini un caractère anormal, la valeur estimative retenue est basée sur la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

Modification de la valeur comptable.

Réductions de valeur.

Si la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable et si la moins-value ainsi observée a, selon le conseil d'administration, un caractère durable, une réduction de valeur égale à la moins-value est enregistrée.

En tout cas, si la moins-value par rapport à la valeur comptable avait déjà été observée partiellement ou totalement, à la clôture des trois exercices sociaux précédents, elle est considérée, partiellement ou totalement, comme durable. Dans ce cas, une réduction de valeur, égale à la moins-value minimale observée à la clôture des trois exercices précédents, est enregistrée, sauf cas exceptionnel.

Reprise de réduction de valeur

Si la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable et si la plus-value observée par rapport à cette dernière présente un caractère durable, une reprise de réduction de valeur égale à la plus-value, peut être effectuée à concurrence des réductions de valeurs actées antérieurement.

En tout cas, si la plus-value par rapport à la valeur comptable avait déjà été observée, partiellement ou totalement comme durable. Dans ce cas, une reprise de réduction de valeur, égale à la plus-value minimale observée à la clôture des trois exercices sociaux précédents, est enregistrée à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement, sauf cas exceptionnel.

Réévaluation.

Une réévaluation, en cas de plus-value certaine et durable, peut être actée, conformément aux dispositions de l'article 3 :35 de l'AR du 29 avril 2019. Dans ce cas, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Créances.

Ces créances sont inscrites à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Les règles d'évaluations des monnaies étrangères leur sont applicables.

Créances à plus d'un an.

Ces créances sont évaluées suivant les règles ci-avant exposées.

Les stocks

En-cours de fabrication.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leurs coût de revient conformément à l'art 3:47 de l'AR du 29 avril 2019.

Inventaires de marchandises.

Marchandises

Sont évaluées au prix d'acquisition ou au prix du marché à la date de la clôture de l'exercice lorsque ce dernier prix est inférieur. Le prix d'acquisition sera déterminé par la méthode F.I.F.O.

Réductions de valeurs.

Des réductions de valeur sont calculées systématiquement pour les articles dont le stock s'écoule avec lenteur ou dont les consommations sont nulles. A cet effet, les articles ont été classés par catégories de risques auxquelles correspondent des taux de réduction appropriés.

Réductions complémentaires.

Des réductions complémentaires sont actées en vertu des dispositions de l'article 3 :50 de l'AR du 29 avril 2019., afin de tenir compte, soit :

- de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché;
- des aléas justifiés par l'activité de l'entreprise;
- des aléas justifiés par la nature des stocks.

Reprise de réduction de valeur.

Des reprises de réductions de valeur sont enregistrées au profit des résultats de l'exercice, lorsqu'il apparaît à la clôture que les réductions de valeur actées antérieurement excèdent l'appréciation actuelle des dépréciations ou risques pour lesquels celles-ci avaient été constituées.

Créances à un an au plus.

Ces créances, inscrites à leur valeur d'origine, font l'objet de réductions de valeur lorsque à la date de clôture de l'exercice leur valeur estimée de réalisation est inférieure à leur prix d'inventaire. Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables.

Placements de trésorerie.

Valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds sont évaluées à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'acquisition ou valeur boursière en fin d'exercice. Les titres non cotés sont, en principe, maintenus à leur prix d'achat. Pour ce qui concerne les valeurs mobilières libellées en devises autres que l'€, les cours de change pris en considération sont les cours de change à la date de l'opération pour le prix d'achat, à la clôture de l'exercice social pour la valeur boursière.

Compte à terme.

Ces Comptes font l'objet de réduction de valeur lorsque à la date de clôture de l'exercice, la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables.

Valeurs disponibles.

Ces valeurs sont estimées comme les comptes à termes ci-dessus.

Comptes de régularisation.

Les prorata de charges exposées durant l'exercice ou antérieurement, mais imputables à un ou plusieurs exercices ultérieurs, sont évalués au montant revenant aux exercices ultérieurs.

Les fractions de revenus dont le recouvrement n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices ultérieurs sont évalués au montant afférent à l'exercice en cause.

Provisions pour risques et charges.

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir des parties ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé. Parmi les risques à considérer figurent notamment :

- les grosses réparations ou gros entretiens,

- les risques découlant :

- * d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations
- * de l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- * de contrats encours dont le caractère déficitaire est probable ou certain
- * de sûretés réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers
- * de positions et marchés à terme en devises ou en marchandises
- * de garanties techniques après ventes ou livraison
- * de litige en cours ;
- * de risques sur avances consenties,

- tous les autres risques ou charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Dettes.

Ces dettes restent inscrites à leur valeur nominale d'origine.

Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables.

Les fractions de charges restant à payer sont évaluées au montant afférent à l'exercice clos.

Les prorata de revenus à reporter sont évalués au montant revenant aux exercices ultérieurs.

Evaluation des monnaies étrangères.

Définition.

Le cours de change du jour de l'opération est, selon les circonstances, soit le cours effectif, même si le paiement ou l'encaissement n'a été effectué que partiellement à partir d'€ ou en €, soit à défaut du précédent, le cours acheteur ou le cours vendeur.

Le cours de change à la clôture de l'exercice social est le dernier cours de l'exercice, sauf s'il est estimé qu'un cours différent doit être retenu (la référence est liée au cours de change de référence de l'euro, tel qu'il est publié de façon journalière par la BNB).

Autres règles à suivre.

Immobilisations financières - créances et dettes à plus d'un an.

Elles sont comptabilisées pour leur contre-valeur en €, au cours de jour de l'opération. Le résultat éventuel dégagé à la clôture de l'opération est comptabilisé en 'résultats financiers'.

À la clôture de l'exercice social, ces éléments sont évalués en monnaie étrangère conformément aux règles qui les concernent et convertis en € au cours de change défini ci-dessus.

Si la valeur ainsi estimée est inférieure (supérieure pour les dettes) à la valeur comptable, la règle définie pour les réductions de valeur relatives aux immobilisations financières est appliquée (mutatis mutandis pour les dettes) ; aucune distinction n'est faite entre la partie due au change et celle due à d'autres facteurs.

En cas d'amélioration subséquente de la valeur estimative, la reprise de réduction de valeur est traitée conformément à ce qui est défini pour les immobilisations financières.

Créances et dettes à un an en monnaies étrangères - comptes termes - valeurs disponibles comptes de régularisation.

À la clôture de l'exercice social, ces éléments sont évalués en monnaie étrangère conformément aux règles qui les concernent et convertis en € au cours de change défini ci-dessus.

La différence entre l'estimation et la valeur comptable est comptabilisée en "résultats financiers".

Contrats de marchandise à terme

Les contrats de marchandise à terme conclus sont évalués individuellement à leurs cours contractuels. Toutefois, dans l'hypothèse où une liquidation anticipée théorique de ces contrats, effectuée à la clôture de l'exercice, aurait dégagé une perte, une provision pour risque serait constituée à due concurrence.

À l'inverse, dans l'hypothèse où une liquidation anticipée théorique de ces contrats, effectuée à la clôture de l'exercice, aurait dégagé un bénéfice latent, celui-ci sera reporté.

Contrats de couverture - instrument financier.

Le résultat dégagé sur les instruments financiers de couverture opérationnelle, sont considérés comme directement liés à l'activité opérationnelle de la société et sont par conséquent imputés en comptes 70/60. À la date de clôture, pour les contrats non clôturés, les ajustements négatifs seront pris en résultats. Les bénéfices latents ne seront pas actés en résultats en attente du dénouement de la transaction et ce, conformément à l'avis CNC 132.4.

Note particulière pour l'évaluation des frais de développement - et des subsides liés. 138/1 Frais de recherche et de développement Bull. C.N.C., n° 13, Janvier 1984, p. 10-13.

Principe de base

Aux termes de l'arrêté du 8 octobre 1976, les frais de recherche et de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de recherche, de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Ces frais de recherche et de développement ne peuvent être portés à l'actif que dans la mesure où leur coût ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise (article 25, alinéa 1er).

S'ils sont portés à l'actif, ces frais doivent faire l'objet d'amortissements selon les règles habituelles (article 28, § 2, alinéas 1er et 2). Si cet amortissement est réparti sur une durée supérieure à cinq ans, il doit en être justifié dans l'annexe (article 28, § 2, alinéa 4).

essais, et expose à cet effet des frais (rémunérations et salaires - utilisation d'équipements - services et biens divers, etc.), ces frais sont, en principe, imputés au compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés, et pris en charge par la rubrique correspondant à leur nature.

Lorsque, pour tout ou partie de ces frais, sont réunies les conditions prévues par l'arrêté pour leur inscription à l'actif et dès lors pour leur prise en charge échelonnée par la voie d'amortissements, leur transfert à l'actif est opéré dans un stade ultérieur par le biais de la rubrique I.C. du compte de résultats "Production immobilisée".

Immobilisations corporelles acquises pour la recherche et le développement

Toutefois, si, en vue ou dans le cadre de la recherche, des immobilisations corporelles (immeubles, laboratoires, équipements, etc.) sont acquises par l'entreprise, celles-ci doivent, conformément aux règles habituelles, être portées directement au compte d'actif approprié sous les immobilisations corporelles, et leur coût doit faire l'objet d'une prise en charge échelonnée par la voie d'amortissements.

Frais de recherche et de développement subsidiés

Il est fréquent que les frais de recherche et de développement fassent l'objet de subsides octroyés par les pouvoirs publics. En Belgique, ces subsides sont généralement accordés soit par l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie ou l'Agriculture (I.R.S.I.A.), soit par l'Etat en vertu de diverses dispositions légales (1) ou en vertu d'un contrat de recherche conclu par le Ministre ayant la politique scientifique dans ses attributions.

(1) Loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles (article 3, a, alinéa 4 et article 7). Loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique (article 7, alinéa 1er, troisième tiret et article 25).
Loi du 4 août 1978 de réorientation économique (article 4, lettre b).
Les conditions d'octroi de ces subsides diffèrent selon le régime légal dans le cadre duquel ils sont octroyés et selon les dispositions particulières qui les régissent. Leur mode de comptabilisation devra tenir compte de ces conditions mises à leur octroi comme d'ailleurs de leur nature.

De façon générale la comptabilisation des subsides sera parallèle à la comptabilisation des charges ou de biens auxquels ils sont afférents. Il en résulte que dans la mesure où les frais de recherche et de développement sont enregistrés au titre de charges, d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont exposés, les subsides y afférents doivent être portés au titre de produits d'exploitation relatifs à ce même exercice, sous la rubrique "Autres produits d'exploitation" (cf. définition donnée de cette rubrique dans l'arrêté royal du 8 octobre 1976).

En revanche, s'il s'agit de subsides en capital ou en intérêts relatifs à l'acquisition par l'entreprise d'immobilisations corporelles portées à l'actif, ils seront, conformément aux règles habituelles consacrées par l'arrêté royal du 8 octobre 1976, portés dans le premier cas, au passif au poste "Subsides en capital" pour être ensuite imputés aux "Autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux dites immobilisations, et, dans le second cas, directement à ce poste "Autres produits financiers".

De ce fait, le rapprochement est assuré entre les produits, d'une part, et les coûts auxquels ces produits sont afférents, d'autre part (matching principle).
Lorsque les frais de recherche et de développement pris en charge par le compte de résultats ont fait l'objet de subsides, leur inscription - en tout ou en partie - à l'actif, dans les conditions prévues à l'article 25 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976, doit s'entendre au maximum à concurrence de leur montant net, c'est-à-dire déduction faite des subsides en compte de résultats. C'est également par référence à ce montant net que l'estimation prudente de la valeur d'utilisation ou du rendement futur de ces immobilisations doit être opérée.

Quant au moment à partir duquel les subsides obtenus sont à traduire en tant que tels dans la comptabilité et les comptes annuels de l'entreprise, on se référera aux avis publiés par la Commission sous le numéro 125.

Les avances obtenues sur subsides, avant que ceux-ci puissent être considérés comme acquis, sont portées au passif au titre d'avances reçues.

Remboursement du subside

Dans certains cas, le montant du subside reçu est stipulé remboursable, pour tout ou partie, voire à concurrence du double du montant reçu, dans l'hypothèse où les frais de recherche et de développement engagés déboucheraient sur la réalisation d'un chiffre d'affaires ou d'un bénéfice.

S'agissant de sommes qui ne sont dues qu'en cas de réalisation d'une condition suspensive, il y a lieu de considérer qu'aussi longtemps que cette condition ne se trouve pas réalisée, il n'y a pas lieu d'activer au passif une dette ni une provision en considération de cette éventualité.

Une mention appropriée dans l'annexe s'imposera en vertu de l'article 14 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (2). En revanche, lorsque la condition se réalise, il y a lieu d'activer à due concurrence la naissance de la charge de décaissement correspondante.

(2) Voir dans le même sens, les avis publiés par la Commission au sujet des obligations participantes conditionnelles (Avis n° 136/1, Bulletin n° 10, avril 1983, p. 20), et au sujet des abandons conditionnels de créances dans le cadre d'un concordat judiciaire (Avis n° 143/1, Bulletin n° 13).

Ce faisant, le rapprochement des charges et des produits (matching principle) est assuré tant au moment où les frais de recherche sont exposés qu'au moment où la réalisation de recettes ou de bénéfices dérivés permet de couvrir la charge qui naît de cette réalisation.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

A-) Application des règles comptables de continuité

En application de l'article 3:6, paragraphe 1, alinéa 1,6, du Code des sociétés et des associations, lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou que le compte de résultats fait apparaître une perte de l'exercice pendant deux exercices successifs, le rapport de gestion doit comporter une justification de l'application des règles comptables de continuité. Tel que présenté au bilan, l'actif net de la société est négatif et s'élève à -18 MEUR au 31 décembre 2021. L'article 2:52 du CSA impose au conseil d'administration de délibérer sur les mesures à prendre pour assurer la continuité de l'activité économique pendant une période minimale de douze mois.

Au cours des 6 premiers mois 2022, les opérations suivantes ont eu lieu pour rétablir la situation financière et donner les financements nécessaires pour soutenir la croissance des opérations :

- En janvier 2022, dans le cadre de l'augmentation de capital de série C, Cowboy a reçu une injection de fonds propres de 16,9 millions d'euros. Au cours de la même transaction, l'obligation convertible pré-série C a été convertie en actions pour une valeur de 22 millions d'euros (transaction non monétaire), ce qui a amélioré la solvabilité de la société en 2022.
 - En avril 2022, Cowboy a étendu la possibilité d'investir à un groupe plus large grâce à un exercice de financement participatif, réalisant 2,8 millions d'euros supplémentaires. Au cours du même mois, la facilité de fonds de roulement de Triple Point Capital a été étendue de 10 millions de dollars à 15 millions de dollars et en juin 2022 étendue à 25 millions de dollars.
- Cependant, sur la base des scénarios actuels, ces financements supplémentaires ne seront probablement pas suffisants pour couvrir la période de 12 mois considérée. La direction est déjà en discussion avec des institutions de crédit, les actionnaires actuels et potentiellement de nouveaux investisseurs, pour sécuriser le capital afin de soutenir les ambitions de croissance futures de Cowboy.

Les transactions visant à obtenir ce résultat ont été initiées mais aucun engagement ferme n'a encore été obtenu.

À la date d'arrêt des comptes par le conseil, il existe par conséquent une incertitude significative quant à l'application de l'hypothèse de continuité d'exploitation basée sur le scénario le plus probable. Cependant, la direction estime que ces financements conditionnels sont probables et assureront sa liquidité continue jusqu'en 2024 compte tenu de l'amélioration continue de l'activité et de la solidité de sa proposition ».

B-) Principe de comparabilité des exercices

Les corrections suivantes ont été enregistrées sur l'exercice 2021 :

- L'inventaire au 31 décembre 2020 était sous-évalué car les coûts logistiques (197 EUR/vélo) n'ont pas été pris en compte. L'impact estimé de cette sous-évaluation s'élève à 305 kEUR.

- Les frais de R&D internes sont partiellement activés à partir de l'exercice 2021 après déduction des récupérations et autres avantages présentés dans les autres produits opérationnels (déduction de kEUR 241 en 2021). En outre, les prestations externes liées à la R&D présentés dans les services et biens divers sont activés à partir du 1er janvier 2021 (impact positif de 144 kEUR en 2021).

- Finalement, à la lecture de l'avis de la CNC relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires et compte tenu du rôle de la Société entre l'assureur et l'utilisateur, le chiffre d'affaires liés au assurances est présenté de manière nette des frais d'assurance en 2021 tandis que ces coûts étaient repris dans le coût des ventes en 2020 (533 kEUR en 2021 contre 347 kEUR en 2020).

C-) Conformément aux dispositions de l'article 3:19 du Code des sociétés et des associations, les comptes annuels de l'exercice clôturés au 31/12/2020 ont été rectifiés suite à une provision pour risques et charges qui a été constituée afin de couvrir la garantie des 2 ans octroyée sur les vélos vendus. Sur base de la méthodologie définie pour la clôture 2021, une provision estimée à 1.523.000 € a été comptabilisée au 31 décembre 2020 pour couvrir la garantie technique sur les vélos vendus en 2019 & 2020.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



Rapport de gestion des administrateurs à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 20 septembre 2022.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Le Conseil d'Administration (le « Conseil ») de COWBOY SA (la « Société ») a l'honneur de vous présenter la synthèse de sa gestion de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations (« CSA »).

1) Commentaires sur les comptes annuels

a. Évolution des affaires, résultats et situation de la Société

Les comptes se clôturent au 31 décembre 2021 par un total de bilan de 33.654.359 € contre 17.323.340 € à fin 2020.

La situation de la Société au 31/12/2021 est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'établissement	385.987	494.561
Actifs immobilisés	6.505.525	2.463.890
Actifs circulants	26.762.847	14.364.889
TOTAL ACTIF	33.654.359	17.323.340
Capitaux Propres	-17.988.476	5.864.497
Provisions et impôts différés	1.850.000	1.523.400
Dettes	49.792.835	9.935.443
TOTAL PASSIF	33.654.359	17.323.340

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 3.847.077 € au cours de l'année 2021. L'augmentation résulte des acquisitions et investissements (5.848.541 €), partiellement compensés par des amortissements et réductions de valeur (2.001.464 €).

L'entreprise a principalement activé en 2021 :

- Des frais internes et externes liés au développement et à la conception pour un total de 4.211.739 € ;
- De l'outillage pour 847.352 € ;
- Du mobilier pour 179.297 € ;
- Des aménagements pour 184.648 € ; et
- Des immobilisations en cours de construction pour 425.505 €.

La Société a des immobilisations financières en caution versées en numéraire pour 261.558 € et n'a pas de participations financières au 31/12/2021 vu l'absence d'injection de capital lors de la création de sa filiale Cowboy Inc.

Les stocks de la Société s'élèvent à 18.056.737 € au 31/12/2021. Ils se composent de matières premières, de stock de produits finis et acomptes sur stock. Leur augmentation entre 2020 et 2021 est principalement due à l'augmentation des volumes de production en 2021 ainsi que la production du modèle de vélo Cowboy 4 aux derniers trimestre 2021.

Les créances commerciales à un an au plus au 31/12/2021 s'élèvent à 2.688.501 €. Leur augmentation par rapport à 2020 suit l'évolution du chiffre d'affaires. Les créances diverses (1.519.145 €) sont principalement composées d'impôts à récupérer. Les valeurs disponibles s'élèvent à 3.557.152 € au 31/12/2021 et les autres placements de trésorerie s'élèvent à 713.331 €.

Les fonds propres de la Société sont négatifs au 31 décembre 2021, soit -17.988.476 €. Ils ont fortement diminué par rapport au 31/12/2020 (24M €) principalement en raison de la croissance et des dépenses opérationnelles. Les fonds propres ont été restaurés lors de l'augmentation de capital en numéraire qui a eu lieu le 13 janvier 2022, à concurrence d'un montant de 16.900.302 € (prime d'émission incluse) (voyez, notamment à ce sujet, le point 2 ci-dessous : « Événements important survenus après la clôture de l'exercice »).



La provision pour risques et charges de garantie sur les produits s'élève à 1.850.000 €, provision constituée afin de couvrir la garantie de 2 ans octroyée sur les vélos vendus.

Des dettes financières à long terme ont été contractées au cours de l'exercice 2021, y compris un emprunt obligataire non subordonné d'une valeur nominale totale de 21.138.200 € converti le 13 janvier 2022. La dette à long terme augmente donc et représente un montant de 28.910.314 €. Ces emprunts ont été contractés pour financer la croissance de l'activité de la Société.

L'endettement à court terme s'élève à 19.773.546 € au 31/12/2021 contre 7.499.708 € au 31/12/2020. Cette hausse est à mettre en relation avec la hausse des besoins en fonds de roulement due à la croissance du volume d'activité entre 2020 et 2021 :

- D'une part, les dettes fournisseurs ont augmenté et s'élèvent à 7.529.096 € au 31/12/2021. Il s'agit principalement de factures à recevoir. Il n'y a pas de dettes particulières en souffrance auprès des fournisseurs.
- D'autre part, un montant de 7.784.864 € a été encaissé en relation avec des acomptes sur commandes à la suite d'une extension des délais de livraison dans un contexte de forte croissance des volumes.

Les dettes fiscales, salariales et sociales sont également en hausse : 2.095.057 € en 2021 contre 1.001.625 € en 2020. Cette augmentation s'explique par la croissance du personnel en 2021.

Le compte de résultat de la Société en au 31 décembre 2021 se présente de la manière suivante :

	2021	2020
Chiffres d'affaires	15.221.499	15.670.333
Résultat d'exploitation	-21.337.586	-12.525.225
Résultat de l'exercice avant impôts	-24.095.527	-13.221.618
Résultat de l'exercice	-24.095.527	-13.221.618

Le résultat d'exploitation en 2021 se solde par une perte de 21.337.586 €. Celle-ci était de 12.525.225 € en 2020.

Le chiffre d'affaires de la Société reste stable en 2021 et diminue de 3%, passant de 15.670.333 € en 2020 à 15.221.499 € en 2021. Cette diminution est principalement due à la production tardive du Cowboy 4 qui génère le report de la majorité des commandes clients passées pour le Cowboy 4 jusqu'en 2022. On peut aussi mettre en avant le changement de comptabilisation des profits liés aux assurances.

L'augmentation des approvisionnements et marchandises, qui comprennent les frais directs de production et de vente, est proportionnelle à l'augmentation du chiffre d'affaires.

La marge brute d'exploitation en 2021 ne permet pas de couvrir les dépenses de biens et services divers et de personnel, en augmentation par rapport à 2020, afin de contribuer au développement de la production et des ventes de la Société.

L'effectif de la Société a augmenté passant de 56 ETP à 78 ETP entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021.

Le total des amortissements en 2021 s'élève à 2.109.965 € contre 1.231.460 € en 2020, cette hausse étant directement liée à celle des investissements.

Les charges financières sont en augmentation à la suite des emprunts à long terme et court terme conclus entre 2019 et 2021 : 3.043.560 € contre 744.858 € en 2020, sachant que les intérêts représentent une année complète en 2021 par rapport à 2020.

Les produits financiers, quant à eux, sont à la hausse 285.619 € contre 48.465€ en 2020. Cette augmentation est principalement due aux différences de taux de change.

b. Affectation du résultat

Le Conseil proposera la répartition bénéficiaire suivante à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires :

Résultat des exercices antérieurs : - 25.954.322,00 €



Perte de l'exercice en cours à affecter :	- 24.095.527,00 €
Total des résultats à affecter en perte reportée :	- 50.049.849,00 €

c. Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée

Le marché du vélo électrique en Europe est en pleine croissance mais le contexte concurrentiel s'élargit. Le positionnement de Cowboy est de produire un vélo avec une identité produit et une marque forte, le tout dans la recherche d'un rapport qualité-prix imbattable sur le marché. Ces éléments donnent actuellement à la Société une avance dans un contexte concurrentiel.

Cowboy a été touché par la pandémie de COVID-19 en 2021, entraînant notamment des retards et une augmentation des coûts de la chaîne d'approvisionnement, ce qui a entraîné un lancement retardé du modèle Cowboy 4 du troisième au quatrième trimestre de l'année, et le report de la majorité des commandes clients passées pour le Cowboy 4 jusqu'en 2022. Cela signifie qu'une part substantielle des ventes réalisées en 2021 n'a pas pu être comptabilisée en chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et le sera en 2022.

La mise en place de la stratégie de la Société passe par d'importants besoins en frais de recherche et de développement, de marketing et de vente. En 2021, ces besoins ont été financés par les actionnaires, ainsi que par l'émission, les 26 avril et 4 juin 2021, d'un emprunt obligataire convertible qui a été converti en fonds propres le 13 janvier 2022. Le futur impose à la Société de continuer de diversifier ses sources de financement afin de pouvoir développer de nouveaux modèles et couvrir son fonds de roulement.

2) Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

A. Le 13 janvier 2022, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a approuvé les opérations suivantes :

- Création d'une nouvelle classe d'actions, la classe d'Actions Préférentielles de Classe C ;
- Conversion de l'emprunt obligataire non subordonné, soit de 1.056.910 obligations, en 1.094.086 Actions Préférentielles de Classe C au prix par action de 20,116 €, et augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant total de 22.008.717 €, dont 21.494.413,556 € comptabilisés en prime d'émission et 514.303,444 € comptabilisés en capital, pour le porter à 2.414.734,484 € ; et
- Augmentation du capital de la Société par un apport en numéraire, par des actionnaires de la Société et de nouveaux investisseurs, d'un montant total de 16.887.177,17 €, dont 16.571.335,20 € comptabilisés en prime d'émission et 315.841,97 € comptabilisés en capital, pour le porter à 2.730.576,454 €, par l'émission de 671.584 Actions Préférentielles de Classe C au prix de 25,145 € (dont 24,675 € de prime d'émission).

B. Le 13 avril 2022, un mandataire de la Société a constaté ce qui suit :

- 110.065 Actions Préférentielles de Classe C ont été souscrites en numéraire par Crowdcube Nominees Limited au prix de 25,145 € (arrondi) chacune (prime d'émission incluse), pour un montant total (prime d'émission incluse) de 2.767.610,63 € ; et
- Le capital de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant total de 2.767.610,63 €, dont 2.715.853,88 € comptabilisés en prime d'émission et 51.756,75 € comptabilisé en capital, pour être porté à 2.782.333,20 €.

C. Au cours du mois de mai 2022, la Société et TriplePoint Capital LLC (« TPC ») ont négocié, dans le cadre d'un troisième avenant à la Convention de Financement du 6 août 2019, la mise à disposition d'une tranche 3 d'un montant de 10.000.000 \$. Le troisième avenant à la Convention de Financement a été signé le 13 juin 2022 et prévoit l'octroi d'un droit de souscription à TPC qui lui permettra, sous réserve de l'émission du droit de souscription, de souscrire à un certain nombre d'actions nouvelles de la Société.

3) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société

Le contexte économique actuel est en pleine transformation depuis la pandémie de COVID-19. Sur le court et moyen terme, l'activité de la Société ne devrait pas être significativement impactée, hormis la poursuite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.



Il est difficile, à ce jour, d'estimer les impacts de la crise sur le long terme. Cependant, divers scénarios d'ajustement de l'activité ont été identifiés et seront mis en place en fonction de l'évolution du contexte futur.

4) Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice, la Société a mené plusieurs activités de recherche et de développement autour du Hardware et du Software du vélo. Ces frais de développement et de conception ont été immobilisés en conformité avec les règles d'évaluation et les principes comptables applicables en Belgique, dont une partie des frais de personnel et des prestataires de services externes travaillant sur ces activités.

5) Succursales

La Société n'a pas de succursale.

6) Conflits d'intérêts

Les règles relatives aux conflits d'intérêts ont été appliquées lors de l'adoption dans le courant du mois de juillet 2021, de résolutions écrites et unanimes du Conseil, comme suit :

« Avant toutes prises de décisions relativement aux points inscrits à l'ordre du jour, Messieurs Tanguy Goretti, Adrien Roose et Karim Slaoui déclarent qu'ils ont, chacun, un intérêt direct de nature patrimoniale opposé – au sens de l'article 7:96 CSA - à la décision qui doit être prise au point 5.4 ci-dessous.

Le Conseil est en effet appelé à décider sur l'octroi, à titre gratuit, à Messieurs Tanguy Goretti, Adrien Roose et Karim Slaoui, de [...] Warrants, en vertu desquels ils auront le droit d'acquérir des actions de la Société à un Prix d'Exercice fixe (tel que défini dans le Plan de Warrants n° 2), qui pourrait potentiellement être inférieur à la valeur de marché des actions de la Société au moment de l'exercice des Warrants.

Messieurs Tanguy Goretti, Adrien Roose et Karim Slaoui expliquent que le conflit d'intérêts direct résulte de leur qualité de bénéficiaires des Warrants qui seraient attribués, à titre gratuit, aux termes de cette décision relative au point 5.4.

Conformément à l'article 7:96 CSA, Messieurs Tanguy Goretti, Adrien Roose et Karim Slaoui ne participeront pas à la décision concernant le point 5.4. En conséquence, seuls les deux administrateurs qui n'y ont pas de conflit d'intérêts décideront sur le point 5.4 ci-dessous. »

Les administrateurs non concernés par le conflit d'intérêts ont à l'unanimité décidé d'offrir [...] Warrants à Messieurs Adrien Roose, Tanguy Goretti et Karim Slaoui, fondateurs de la Société, ce qui a pour conséquence, pour la Société, que ces fondateurs ont le droit d'acquérir des actions de la Société à un Prix d'Exercice fixe qui pourrait potentiellement être inférieur à la valeur de marché des actions de la Société au moment de l'exercice desdits Warrants.

7) Acquisition, aliénation ou prise en gage d'actions ou de parts bénéficiaires ou de certificats propres

Durant l'exercice social écoulé, la Société n'a ni acquis, ni vendu, ni mis en gage ses actions, ses parts bénéficiaires ou ses certificats.

8) Application des règles comptables de continuité

En application de l'article 3:6, §1, alinéa 1, 6°, CSA, au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître une perte de l'exercice pendant deux exercices successifs, le rapport de gestion doit comporter une justification de l'application des règles comptables de continuité.

Le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2021 fait apparaître une perte de plusieurs exercices sociaux d'un montant cumulé de 50.049.849 € et un actif net négatif à concurrence de 17.988.476 €.

L'article 2:52 CSA impose au conseil d'administration de délibérer sur les mesures à prendre pour assurer la continuité de l'activité économique pendant une période minimale de douze mois.

Le Conseil se réfère aux opérations suivantes (également décrites au point 2 ci-dessus - « Événements important survenus après la clôture de l'exercice ») qui, au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2022, ont



permis de rétablir la situation financière de la Société et d'obtenir les financements nécessaires pour soutenir la croissance des opérations de la Société :

- Dans le cadre du tour de financement de la Série C, la Société a pu finaliser la transaction le 13 janvier 2022 et obtenir une injection de fonds propres de 16,9 millions €. Au cours de la même opération, l'emprunt obligataire a été converti en actions pour une valeur de 22 millions € (transaction non monétaire), ce qui a amélioré la solvabilité de la Société en 2022 ;
- En avril 2022, la Société a permis à un groupe plus large d'investir dans la Société grâce à un exercice de financement participatif, récoltant 2,8 millions € supplémentaires ; et
- En juin 2022, la Société a bénéficié d'une nouvelle facilité de fonds de roulement de TPC de 10 millions de dollars.

Certes, sur la base des scénarios actuels, ces financements supplémentaires ne seront probablement pas suffisants pour couvrir la période de 12 mois considérée. En outre, le Conseil est actuellement en discussion avec des institutions de crédit, les actionnaires de la Société et de potentiels nouveaux investisseurs, pour sécuriser et renforcer les fonds propres de la Société afin de soutenir les ambitions de croissance futures de Cowboy. Des négociations sont en cours mais aucun engagement de financement ferme n'a encore été obtenu ni aucun accord de financement signé.

S'il existe donc une incertitude certaine quant à l'application de l'hypothèse de continuité d'exploitation de la Société au 31 décembre 2021, le Conseil estime toutefois que les discussions qu'il mène actuellement pour obtenir de nouveaux financements ont une chance d'aboutir, ce qui permettra d'assurer la liquidité continue de la Société tout au long de l'exercice 2023 au vu de l'amélioration continue de l'activité de la Société et de la solidité de sa proposition.

9) Utilisation d'instruments financiers par la Société

Le Conseil confirme que la Société n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice social clos le 31/12/2021.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2022,

Tanguy Goretti
Administrateur-délégué

Adrien Roose
Administrateur-délégué

Karim Slaoui
Administrateur-délégué

Alexis Alihonou Houssou
Administrateur

Sita Chantramonklasri
Administrateur

Noam Yossef Ohana
Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE COWBOY SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cowboy SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport fait suite à notre rapport de carence établi le 27 juin 2022, qui vous a été adressé, en l'absence de comptes annuels arrêtés dans les délais statutaires.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 13 janvier 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 1 exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 33.654.359 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 24.095.527.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur l'annexe C.6.20 des comptes annuels, mentionnant que l'actif net négatif de la société au 31 décembre 2021 a été restauré au travers de deux augmentations de capital durant le premier semestre 2022. Cependant, sur la base des scénarios actuels, ces financements supplémentaires ne seront probablement pas suffisants. La direction est déjà en discussion avec des institutions de crédit, les actionnaires actuels et potentiellement de nouveaux investisseurs, pour sécuriser le capital afin de soutenir les ambitions de croissance futures de Cowboy. Les transactions visant à obtenir ce résultat ont été initiées mais aucun engagement ferme n'a encore été obtenu. Ces événements et ces conditions tels que repris dans l'annexe C.6.20 révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Notre opinion n'est pas modifiée concernant ce point.

Observation – Chiffres comparatifs

Nous attirons aussi l'attention sur l'annexe C.6.20 des comptes annuels qui décrit les raisons qui ont amené le conseil d'administration à décider, conformément aux dispositions de l'article 3:19 du Code des sociétés et des associations, de rectifier les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que l'impact qui en découle sur ceux-ci.

Autre point

Etant donné qu'aucun commissaire n'était nommé pour l'exercice précédent, les comptes annuels 2020 et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas été audités.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'autres opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du respect des dispositions statutaires et légales concernant le dépôt des comptes annuels à l'Assemblée générale dans un délai de six mois après la fin de l'exercice, conformément à l'article 3:1 du Code des sociétés et des associations. Par conséquent, il ne nous a pas été possible de préparer notre rapport de commissaire dans le délai légal, comme stipulé par l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société de la décision prise en conflit d'intérêt telle que décrite au point 6 du rapport de gestion et en annexe dans l'extrait du procès-verbal de la décision du conseil d'administration du 6 juillet 2021. Celles-ci concernent l'octroi de Warrants aux fondateurs.

Diegem, le 30 septembre 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par


Gaëtan Roy
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

201

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	65,7	50,8	14,9
Temps partiel	1002	0,8	0,6	0,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	66,4	51,4	15
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	111.112	85.850	25.262
Temps partiel	1012	1.042	844	198
Total	1013	112.154	86.694	25.460
Frais de personnel				
Temps plein	1021	5.536.088	4.277.424	1.258.664
Temps partiel	1022	51.917	42.052	9.865
Total	1023	5.588.005	4.319.476	1.268.529
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	53	41	12
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	84.052	65.360	18.692
Frais de personnel	1023	4.380.026	3.405.969	974.057
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	78		78
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	78		78
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	60		60
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	60		60
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	18		18
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	18		18
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	78		78
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	14,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	28.604	
Frais pour la société	152	968.400	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	47	1	47,7
210	47	1	47,7
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	24	2	25,6
310	24	2	25,6
311			
312			
313			
340			
341			
342	24	2	25,6
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	1
5802	27	5812	27
5803	1.689	5813	1.108
58031		58131	789
58032	1.689	58132	319
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	